

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3529

présenté par

M. Pahun, Mme Josso, Mme Tuffnell et Mme Lasserre

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« biodiversité »,

insérer les mots :

« terrestre et marine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement précise que l'éducation à l'environnement et au développement durable s'intéresse aux enjeux de biodiversité terrestre et marine.

Cette précision est nécessaire compte-tenu de l'importance des enjeux marins, de leurs liens étroits et réciproques avec le climat, encore trop largement méconnus des Français.